

» **PAYS DE NAY** Le conseil général aidera notamment, avec plus de 8 millions d'euros, 227 projets en Pays de Nay.

Un contrat pour le territoire

Plus que quatre contrats à signer sur les 32 prévus, et Georges Labazée, président du conseil général, en aura terminé avec le lancement des contrats territoriaux liant le département aux communes, intercommunalités et syndicats mixtes du Béarn et du Pays Basque. Ce dispositif garantit le soutien financier du département sur une durée de quatre ans aux collectivités, syndicats et structures concernés. L'investissement pour l'exercice 2013-2016 s'élève à 200 millions d'euros.

Un soutien aux collectivités

En ce qui concerne le Pays de Nay, il sera de plus de 8 millions d'euros pour soutenir 227 projets représentant plus de 43 millions d'euros au total. Christian Petchot-Bacqué, président de la communauté de communes et conseiller général, a ouvert la séance de signature tenue jeudi au siège de la communauté. « Devant le désengagement financier de l'État et de la région, le département a pris ses responsabilités et a planifié son soutien aux collectivités en faisant preuve de volontarisme. » Son collègue Jean Arriubergé a relevé



Une signature qui engage pour quatre ans département et partenaires. © MAURICE TRIEP

que le travail de préparation de ce contrat « a fait l'objet de débats prenant en compte les avis des parties intéressées, rien n'étant figé dans son exécution. » Marie-Pierre Cabanne, conseillère générale, a récapitulé le cheminement de cette opération, « le scepticisme initial des élus a abouti à leur adhésion grâce à un travail de pédagogie au cours

des réunions de travail étalées sur six mois. »

Un souci d'équité

Georges Labazée a situé le contrat territorial dans la continuité d'opérations échelonnées à travers le temps et visant au développement du territoire. « Cependant, ce type d'accompagnement voulu par le dépar-

tement est nouveau et original dans sa conception, car il tient compte des réalités financières et contient un souci d'équité entre ses bénéficiaires. » Il a enfin rappelé, pour bien situer les engagements financiers du département, que sur un budget global de 750 millions d'euros, 311 millions vont à la solidarité territoriale sous toutes ses formes, l'aide personnalisée à l'autonomie prenant une part croissante.

Le contrat territorial du Pays de Nay concerne les syndicats d'eau et assainissement pour 41,7%, les communes pour 39,5%, la communauté de communes pour 13,1%, les maisons de retraite pour 3,5% et les bailleurs sociaux pour 2,2%.

» ZOOM

Quid d'un nouveau découpage territorial ?

Jean Saint-Josse, maire de Coarraze, a soulevé la question du projet touchant au nouveau découpage territorial. Georges Labazée a rappelé qu'il s'agissait d'un projet de loi parlementaire qui sera mis en œuvre par les préfets. Le conseil général donnera son avis en novembre avant décision du ministre de l'intérieur et avis du conseil d'État. Tout devrait être bouclé fin janvier 2014. Il a précisé que la collectivité représentée par la communauté de communes actuelle resterait telle quelle dans sa composition, son fonctionnement et ses décisions.